

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2022-1147 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin de permettre, de continger et d'encadrer l'usage principal « garderie » dans la zone H1-004

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance régulière tenue le 4 juillet 2022 à 20 h, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2022-1147 intitulé :

Premier projet de règlement numéro 2022-1147 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin de permettre, de continger et d'encadrer l'usage principal « garderie » dans la zone H1-004

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 29 août 2022 à 18 h à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Boischatel située au 45, rue Bédard. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le représentant du service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. **Objectif du règlement**

L'objectif du règlement est de permettre l'usage principal « garderie » dans la zone H1-004, en limitant le nombre d'établissement à un seul pour l'ensemble de la zone. Le règlement introduit également le maintien obligatoire d'une bande boisé en cours avant d'une garderie dans la zone H1-004. Le nombre minimum de cases de stationnement pour une garderie est également augmenté.

Renseignements :

Pierre-Alexandre Côté, directeur
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;
Tél. 418 822-4500 | pierre-alexandrecote@boischatel.net

4. Le projet de règlement peut être consulté au 45, rue Bédard, Boischatel, aux heures de bureau soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 28 JUILLET 2022



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 28^e jour du mois de juillet 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 28^E JOUR DU MOIS DE JUILLET 2022.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint